

POSTULAT N° 17 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 OCTOBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 17 de M. C. Schenker lui demandant d'assurer la pérennité de la récolte et du recyclage du plastique également non PET.

Le postulant relève que la mise à disposition des bennes de couleur brune pour la récolte non PET est un élément positif qui permet notamment de réduire de manière conséquente le volume des déchets réservés aux sacs taxés et que le tri du plastique non PET par les usagers laisse pourtant à désirer, car de nombreux autres déchets ou déchets très sales sont aussi déversés dans ces bennes, souvent pleines.

Il demande de présenter un rapport sur le traitement de ces déchets et de leur recyclage effectif, de prendre toutes les mesures concrètes possibles pour encourager le tri de ce matériau (information, extension des points de récoltes, etc.) et d'assurer la pérennité de la récolte (information sur le tri et au besoin le nettoyage, contrôles, etc.) et du recyclage si celui-ci devait être menacé.

Réponse du Conseil communal

La collecte du plastique a commencé en ville de Fribourg en 2007. A cette époque, l'usine de recyclage Swisspolymera SA, située à Payerne, reprenait les plastiques non PET mélangés pour en produire des granulés plastiques servant de matière valorisée pour la production d'objets plastiques tels que des cageots, palettes, etc.

Des conteneurs pour la collecte du plastique ont été posés dans la majorité des points de récolte situés dans les quartiers de la ville ainsi qu'à la déchetterie principale des Neiges. Les habitants ont rapidement pris l'habitude de séparer le plastique des ordures ménagères et de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

Suite à des difficultés de production et d'écoulement, l'entreprise a fermé ses portes en 2008. Depuis, la Ville continue de collecter les emballages et bouteilles en plastique non PET afin d'éviter que ceux-ci ne soient déposés dans les conteneurs PET ou à côté des conteneurs. Les quantités sont en progression constante (43 tonnes en 2008, 185 tonnes en 2011).

Actuellement, il n'existe sur le marché aucune entreprise qui reprend les plastiques non PET mélangés. Concernant les pourparlers avec les grandes surfaces de vente pour récupérer les sacs en plastique, il est évident que tant qu'une filière de recyclage fera défaut, les négociations seront vouées à l'échec. Faute de solution de recyclage, les plastiques sont donc incinérés avec les ordures ménagères à l'usine d'incinération SAIDEF.

En Suisse et de manière générale, le recyclage des déchets plastiques se fait uniquement dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat où ils sont généralement produits en grandes quantités, le plus souvent triés et propres (p.ex. films plastiques) ce qui facilite leur valorisation. Le recyclage des plastiques des ménages est plus difficile car les différentes matières plastiques (PE, PP, PVC etc.) sont mélangées et souvent souillées par des restes d'aliments ou des ordures. Comme il n'y a pas d'entreprise qui reprend ces matières, la Confédération recommande aux communes de ne pas collecter le plastique des ménages. Selon le site internet de l'Office fédéral de l'environnement :

'La Suisse compte des essais régionaux de collectes mélangées de matières plastiques issues des ménages. Les coûts de collecte, de transport et de tri sont toutefois très élevés, de plus, ce type de déchets plastiques ne trouve pas beaucoup de repreneurs actuellement. Autant de raisons pour que l'OFEV recommande aux communes d'attendre encore pour collecter les déchets plastiques mélangés'. [OVEF, 2012]

Par conséquent, la question du maintien des bennes pour le plastique dans les points de récolte se pose. Ce maintien est d'une part positif pour les habitants. En effet, comme les emballages plastiques, bouteilles de produit de nettoyage et autres déchets plastiques constituent une grande part des ordures ménagères, les habitants apprécient le fait de pouvoir les éliminer séparément. Cela diminue le volume des déchets réservés aux sacs officiels bleus et diminue ainsi les coûts d'achats de sacs taxés. A part le souhait de réduire les frais d'achat des sacs bleus, les habitants pratiquent aussi le tri des déchets en prenant des habitudes sélectives pour des motifs écologiques et de respect des règles. Les bennes pour le recyclage du plastique non PET sont donc beaucoup utilisées. D'autre part, plus négativement, la Commune donne aux habitants la possibilité d'éliminer des déchets incinérables gratuitement en mettant à disposition des conteneurs de tri du plastique non PET. Cela représente une perte de gain sur les ventes de sacs.

La Commune se doit d'informer les habitants sur le tri et le recyclage des différents déchets comme le prévoit le règlement communal sur les déchets. Dans le cas du plastique non PET, la communication est difficile du fait que les déchets ne sont plus recyclés mais incinérés. L'habitant qui fait l'effort de trier les déchets dans un souci d'écologie est donc induit en erreur. Par contre, il n'est pas exclu qu'une nouvelle filière de recyclage du plastique voie le jour ces prochaines années. Dès lors, une réflexion est en cours au sujet du maintien ou non de ces conteneurs. L'information est donc fonction de cette réflexion.

Autant l'organisation 'Infrastructures communales' de Suisse que le secteur de la Voirie de la Ville de Fribourg cherchent des solutions afin de recycler ces matières plastiques. Chaque année, des opportunités se présentent et des essais sont effectués, malheureusement sans succès jusqu'à ce jour.

Conclusion

La Suisse ne dispose à l'heure actuelle pas d'entreprise capable de valoriser les déchets plastiques mélangés des ménages. La Confédération demande donc aux communes de renoncer à la collecte séparée du plastique.

Les plastiques non PET récoltés en ville de Fribourg sont actuellement incinérés à la SAIDEF. Cela représente une perte de gain sur la vente des sacs bleus pour les ordures ménagères.

Un encouragement de la collecte séparée du plastique est difficilement justifiable dans la situation actuelle, ni d'un point de vue écologique ni économique.

Pour les raisons évoquées, la Commune ne peut donc pas assurer la pérennité de la récolte comme le demande le postulat. Elle est en cours de réflexion quant au maintien ou à la suppression de cette récolte. En effet, le délai de cette réflexion est fonction de l'ouverture potentielle d'une filière de valorisation du plastique non PET ces prochains mois. L'information et la communication se rapportant à ce dossier seront adaptées suivant les conclusions de la réflexion des autorités."